

## **BULLETIN DE SOUSCRIPTION EN LIGNE**

**Compagnie de Saint-Gobain (ci-après : « Saint-Gobain »)**

Je déclare souscrire à [ ] € investis dans des actions Saint-Gobain via le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « Saint-Gobain Relais 2024 Monde ».

Ce FCPE a vocation de fusionner avec le compartiment « Saint-Gobain Avenir Monde » du FCPE « Saint-Gobain PEG Monde ».

Je reconnais que le prix de souscription m'a été communiqué.

### **Description des modes de paiement**

Je comprends que je peux payer le prix de souscription par les (ou une combinaison des) modes de paiement suivants :

- (i) **Virement bancaire:** à verser avant le 26 mai 2024 sur base de l'invitation qui me sera transmise. A cet égard, j'aurai également l'opportunité de vendre des jours de congé extra-légaux en avril 2024, en concertation avec le département des Ressources Humaines de mon employeur, pour lesquels un montant net me sera alors transféré avec lequel le virement bancaire pourra être effectué ; et/ou
- (ii) **Avance de trésorerie** (maximum 1.500 €) dont l'intéressé peut disposer librement pour l'achat d'actions, à récupérer en 6 mensualités commençant en juillet 2024. Si l'intéressé quitte la société, la totalité de l'avance est récupérée au moment du départ de l'intéressé.

## **CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX SOUSCRIPTIONS**

Je déclare :

- être employé(e) ou dirigeant d'entreprise d'une société du Groupe Saint-Gobain participant au Plan d'Epargne Groupe (PEG) Saint-Gobain, ayant au moins trois mois d'ancienneté au dernier jour de la période de souscription (le 25 mars 2024) ;
- avoir pris connaissance de la brochure et des règlements des FCPE et de leurs Documents Clés d'Informations ;
- remplir les conditions permettant d'adhérer au PEG ;
- le présent bulletin de souscription comme étant ma seule adhésion à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Saint-Gobain en 2024 ;
- effectuer un versement qui ne dépasse pas 25% de ma rémunération annuelle brute. La « prime de l'employeur » est incluse dans le calcul du seuil. Toutefois, l'« abondement de l'employeur », n'est pas pris en compte pour le calcul du seuil ;
- que le prix de souscription m'a été communiqué avant le début de la période de souscription.

J'ai bien noté les informations suivantes :

- L'abondement et la prime offerts par mon entreprise, ainsi que, le cas échéant, l'avantage taxable lié à l'avance de trésorerie, seront déclarés par l'employeur comme avantages de toute nature.
- Les actions souscrites dans ce plan donneront droit à des dividendes (si applicable) distribués à compter de 2025 et des années suivantes (elles ne donneront pas droit à des dividendes versés en 2024 au titre de 2023). Tout dividende versé au titre des actions, tant que ces actions restent dans le FCPE, sera réinvesti via le FCPE en mon nom dans des actions Saint-Gobain supplémentaires et ne me sera pas versé directement.
- Dans l'hypothèse où le montant total des demandes de souscription dépasserait celui de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration de Saint-Gobain, à savoir 6.500.000actions, Saint-Gobain procéderait à une réduction proportionnelle des souscriptions individuelles. Chaque adhérent en sera averti personnellement et recevra un montant égal à la différence entre sa contribution initiale et le montant auquel il a finalement souscrit. Cette mesure concerne tous les adhérents à l'augmentation de capital 2024.
- Les contributions seront faites sous le FCPE « Saint-Gobain Relais 2024 Monde ». Ce FCPE souscrira à l'augmentation de capital 2024 et a vocation à fusionner avec le compartiment « Saint-Gobain Avenir Monde » du FCPE « Saint-Gobain PEG Monde » après la décision du Conseil d'Administration et l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF, la commission de sécurités française). J'ai bien noté que la valeur de mon investissement est liée à l'évolution du cours de l'action Saint-Gobain fixé en euros et j'assume donc un risque sur le montant de mon apport personnel investi dans la formule classique.
- Je recevrai des parts de FCPE qui seront indisponibles, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, pendant une période de 5 ans, soit jusqu'au 15/05/2029 (inclus).

- J'ai accès à ma demande aux règlement du PEG 2024, règlement du FCPE « Saint-Gobain Avenir Monde », règlement du FCPE « Saint-Gobain Relais Adhésion PEG 2024 Monde » et document d'enregistrement universel de Saint-Gobain.
- Pour que ma souscription soit valable, mon bulletin de souscription (avec le moyen de paiement choisi) doit être impérativement remis pendant la période de souscription auprès du Correspondant PEG de ma société.
- Rien de ce qui est contenu dans ce document ou dans tout autre document distribué ou mis à ma disposition en lien avec l'offre ne me confère un droit ou un avantage en ce qui concerne mon emploi. La participation à cette offre est distincte et ne fait pas partie de mon contrat de travail. Je reconnais que rien de ce qui est contenu dans ce document ou dans tout autre document distribué ou mis à ma disposition en lien avec l'offre ne me confère un droit en ce qui concerne des futures offres.
- En cas de défaut de paiement de mon règlement par virement bancaire, ou d'insuffisance de fonds sur mon compte bancaire, ou si je n'ai pas remboursé intégralement le solde de l'avance due à mon employeur au moment de mon départ de l'entreprise ou lors d'une sortie anticipée, ma souscription pourrait être annulée à hauteur du montant non honoré. Le présent bulletin de souscription emporte irrévocablement mandat à mon employeur et au teneur de compte conservateur du FCPE de faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de mes parts du FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues à raison de ma souscription.
- Mes données à caractère personnel contenues dans ce formulaire seront utilisées, collectionnées, stockées et communiquées par le biais d'un système de traitement informatisé. Le responsable de ce traitement de données est Saint-Gobain, dont le siège social est au 12 place de l'Iris 92400 Courbevoie, France. Le traitement des données à caractère personnel contenues dans ce formulaire est réalisé sur base de l'exécution du contrat de souscription à l'offre d'actions Saint-Gobain et l'intérêt légitime de Saint-Gobain de permettre à ses employés d'acquérir des actions de l'entreprise. Je prends en outre connaissance du fait que les données à caractère personnel que je fournis dans ce formulaire pourront être transférées en France et traitées par Saint-Gobain, par mon employeur et par le titulaire de compte de mon fonds de placement (FCPE) (Amundi ESR) et ce en relation avec l'offre d'action aux employés de 2024, avec la gestion du plan et du compte d'épargne du groupe et en relation avec le stockage informatique des données, ou enfin avec toute transaction découlant directement de l'offre aux employés. Mes données à caractère personnel seront conservées par Saint-Gobain durant le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'offre d'actions aux employés et pour la gestion du PEG, ce au minimum jusqu'à la vente de toutes les actions que je détiens dans le PEG, et enfin durant le temps nécessaire à l'archive des données pour remplir les obligations légales, ainsi que pour la défense en cas de recours, jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel. J'ai cependant noté que les données demandées dans le présent bulletin sont nécessaires et requises à la participation à l'opération d'actionnariat des salariés de Saint-Gobain et qu'en l'absence de celles-ci, ma souscription ne pourra pas être prise en compte.
- Je dispose du droit de demander l'accès à mes données, la rectification et l'effacement de mes données ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données post-mortem, de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer et du droit à la portabilité des données et du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française, la Commission Nationale Informatique et Libertés (la CNIL) dont les coordonnées sont <https://www.cnil.fr> et de l'Autorité belge de protection des données, dont les coordonnées sont <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>. Pour exercer mes droits concernant le traitement de mes données personnelles, je dois contacter le département des Ressources Humaines ou le délégué à la protection des données de Saint-Gobain, qui peut être contacté à l'adresse : [privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com](mailto:privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com). Pour toute question ou réclamation relative au traitement de mes données personnelles et à l'exercice de mes droits, je peux écrire à l'adresse suivante : [privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com](mailto:privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com).
- L'avance sur salaire sera retenue en six mensualités égales durant la période de juillet à décembre 2024.

**Avertissement - « U.S. persons »**

- Je comprends que l'offre n'est pas ouverte aux « US Persons » et je certifie par la présente que je ne suis pas une "US Person" (i.e. Je ne suis pas domicilié aux Etats-Unis et/ou je ne suis pas un citoyen des Etats-Unis). J'ai bien noté que plus d'informations sur cette restriction sont disponibles dans le règlement du FCPE, ainsi que sur le site Internet de la société de gestion : [www.amundi.com/Footer/Quicklinks/Mentions-legales](http://www.amundi.com/Footer/Quicklinks/Mentions-legales).

**DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR LA RUSSIE ET LA BIÉLORUSSIE**

- En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un état membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre.
- En conséquence, je déclare :
  - ne pas être un ressortissant russe ou un résident de Russie, sauf à présenter par ailleurs la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un états membre de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces états ;
  - ne pas être un ressortissant biélorusse ou un résident de Biélorussie, sauf à être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un de ces Etats membres.